

Espace tous risques

Administration centrale - Ministère de l'éducation nationale - 2017

Comment repenser les espaces d'accueil pour en faire des lieux favorisant l'innovation ? Découvrez les solutions développées dans trois académies pour valoriser la prise de risque et l'expression des agents et créer les conditions d'un véritable « droit à l'erreur ».

Conduite du changement

Île-de-France

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Description du projet

"Dédié à la mise en place de projets initiés par les agents eux-mêmes, le projet Espaces Tous risques consiste à installer un lieu dédié à la valorisation des prises de risque sur le terrain, qui soit également un lieu d'approfondissement des leviers et freins de l'administration par rapport à l'inscription du droit à l'erreur dans ses préoccupations pérennes. Trois rectorats se sont lancés dans la démarche : les rectorats des académies de Lyon, de la Martinique et de Poitiers qui ont fait le choix de repenser leurs espaces d'accueil dans le cadre d'ateliers d'idéation accompagnés par un cabinet de design pour en faire des « espaces tous risques » (ETR). Outre leur conception participative, ces ETR ont été pensés comme des espaces idéaux pour entamer des activités de réflexion transverses. Ainsi, un mur des défis permet aux agents de soumettre un problème rencontré ou de s'associer à un problème identifié et à d'autres agents et de proposer une micro-formation pour résoudre ces problèmes. L'ETR peut également prendre la forme d'un réseau social physique : un service propose une thématique de réflexion, les agents et usagers qui se présentent peuvent soumettre une idée d'amélioration, commenter ou soutenir l'idée d'une autre personne. Un référent ETR anime ces différents outils."

Le « droit à l'erreur » est une des composantes essentielles du développement de l'innovation. Or, cette notion peut apparaître orthogonale par rapport à d'autres valeurs dans lesquels se reconnaissent des fonctionnaires, en particulier la justesse juridique et l'excellence opérationnelle, pouvant aller jusqu'à une recherche de « zéro défaut ». Dans les faits, les deux champs n'ont pas vocation à se recouper ni à s'opposer, mais il apparaît utile d'explorer les raisons pour lesquelles cette notion de « droit à l'erreur » peut être un frein à la communication relative à l'innovation, voire chercher à effectuer un renversement de logique : comment déconstruire les freins liés à cette notion au profit de formations innovantes relatives à l'innovation. Dans le cadre du séminaire « moderniser, innover et transformer en académie » du 23 mai 2017, organisé par le secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, un des ateliers de travail « défi de modernisation des académies » avait pour objectif de trouver des réponses à la question : « Que peut-on faire concrètement pour intégrer la "prise de risque" des agents dans le fonctionnement des académies (droit à l'expérimentation) ? ». Le terme « prise de risque » avait été préféré à celui de « droit à l'erreur » par les secrétaires généraux associés à la construction de l'événement, ce qui est en soi un signal intéressant à explorer. "

Objectifs et finalités

- capacité de prise en compte les spécificités administratives par le prestataire ;
- capacité des organisations à dégager des ressources pour la chaîne des « ambassadeurs du risque » (si ce dispositif est retenu suite au prototypage).

.